



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025



SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

Ensemble créons les ressources de demain

Sommaire

Édito	5
Le syndicat Azur	6
Le territoire	7
La gouvernance	8
L'organisation et les compétences	9
Les missions	10
Le mode de financement	11
Les principales délibérations	12
La sensibilisation & la prévention	14
La sensibilisation en milieu scolaire et centres de loisirs	15
La sensibilisation grand public	16
La prévention des déchets	18
La pré-collecte	20
Les bacs	22
Les bornes d'apport volontaire	23
La collecte	24
La collecte en apport volontaire	25
La collecte en porte à porte	26
Les modes de traitement des flux collectés	27
La déchèterie	28
La fréquentation	30
L'évolution des tonnages	31
Le traitement & la valorisation	32
L'évolution des tonnages des déchets traités	33
Le centre de valorisation énergétique	36
Les travaux du centre de valorisation énergétique	38
Le bilan de la valorisation énergétique et matière	39
Le centre de tri des emballages et des papiers	40
Le centre de stockage du verre	41
Le centre de traitement des objets ménagers encombrants et des gravats	42
Le centre de traitement des végétaux	43
Les services aux entreprises	44
Les finances & les ressources humaines	46
Les grands équilibres	47
Les coûts de revient	48
Les emprunts du syndicat	49
Les ressources humaines	50

Edito

L'année 2025 a été marquée par de grands projets au Syndicat Azur, entre le renouvellement de la délégation de service public du Centre de Valorisation Energétique ainsi que de nombreux marchés, la révision du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et l'organisation du Village Zéro Déchet

Une nouvelle délégation d'exploitation du Centre de Valorisation Energétique a débuté au 1^{er} juillet 2025. Ce contrat d'une durée de 24 ans, implique des travaux de grande ampleur. En investissant 94 millions d'euros sur 5 ans, la syndicat Azur va améliorer les performances énergétiques et environnementales du site, construire une nouvelle déchèterie et de nouveaux locaux pour ses agents.

Nous faisons évoluer l'organisation du syndicat dans son mode de gestion. Pour maîtriser notre budget et négocier de meilleurs tarifs, nous réalisons des groupements de commande avec les syndicats Tri-Action et Emeraude, pour l'achat de bacs et de matériel de compostage.

Cette année a également été marquée par le renouvellement de presque tous les marchés de traitement des déchets, ainsi que le marché de collecte des déchets sur Cormeilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine. Par ailleurs, les marchés d'assurances de responsabilité civile et de dommages aux biens, ainsi que le marché d'assurance de la flotte de véhicules ont également été renouvelés.

La prévention des déchets et la sensibilisation au tri restent des priorités pour le syndicat Azur. Cette année, nous avons révisé notre PLPDMA pour la période 2025-2030 qui porte sur 7 axes différents. Nous avons également organisé notre évènement phare en matière de prévention, le Village Zéro Déchet, qui rassemble les acteurs du territoire.

Enfin, pour permettre à nos agents de travailler en toute sécurité, nous avons rédigé le Document Unique qui encadre les mesures d'Hygiène, Sécurité et Environnement au travail.

Les agents du syndicat Azur assurent avec conviction et professionnalisme leur mission de service public, avec des partenaires et des acteurs mobilisés pour mener à bien l'ensemble de nos projets. Je les en remercie.



Gilbert AH-YU

Président du syndicat Azur

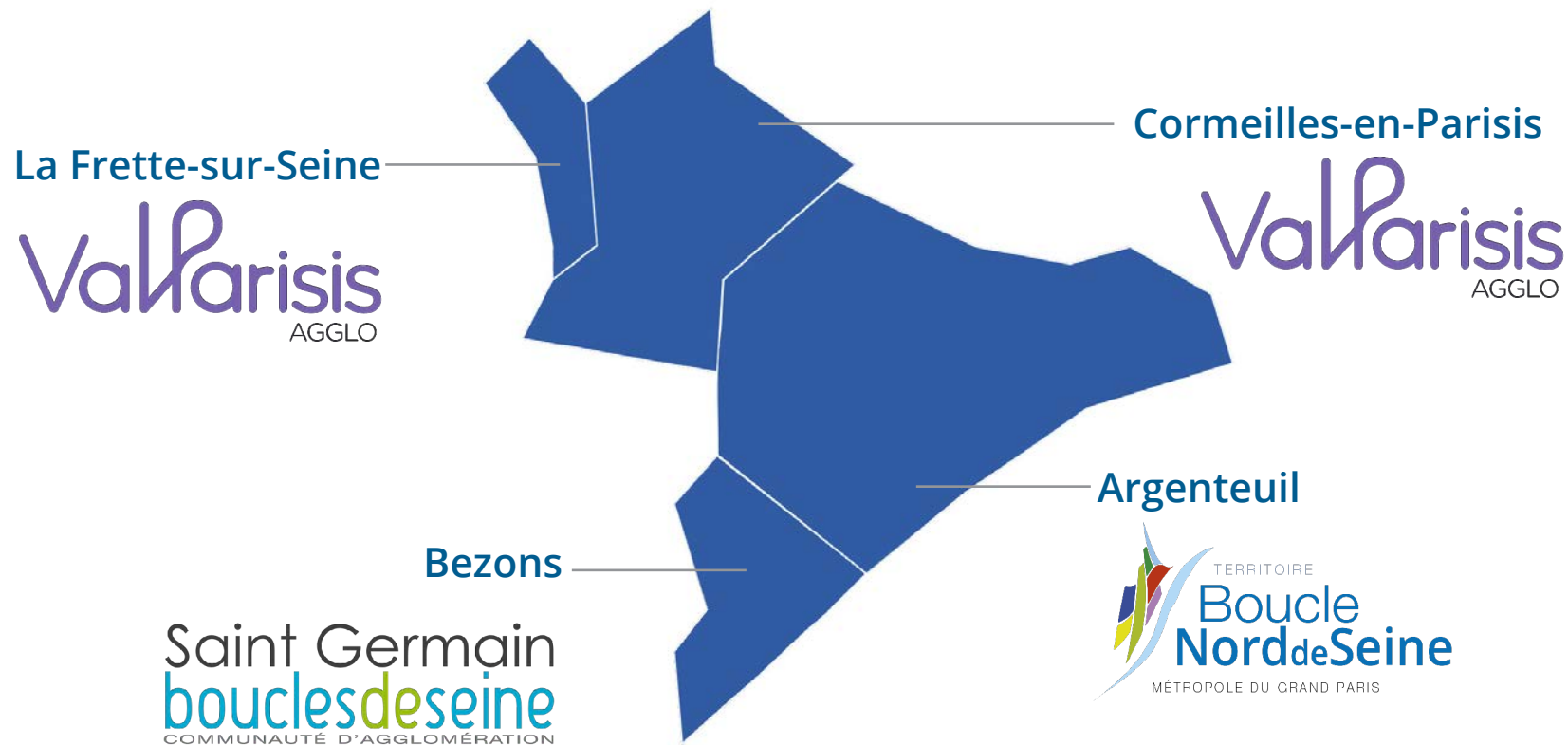
Le syndicat Azur

PRÉSENTATION

Le syndicat Azur est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé en 1972. Il assure au quotidien une mission de service public de gestion des déchets ménagers et assimilés (commerces, artisans, etc.). Les EPCI adhérents lui ont transféré les compétences en matière de collecte et de traitement des déchets afin de mutualiser les coûts et d'apporter des solutions cohérentes et durables aux problématiques liées à la gestion des déchets.

Le syndicat Azur est membre de l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France), de la Commission de Suivi de Site dépendante de la Préfecture et intègre le Plan Régional de Gestion des Déchets de la Région Île-de-France.

LE TERRITOIRE



Le syndicat Azur gère au quotidien la collecte, le traitement et la valorisation des déchets sur son territoire :

- 3 communautés adhérentes,
- 4 communes,
- 173 931 habitants (source INSEE janvier 2025).

LA GOUVERNANCE

Le **comité syndical** est composé de 8 élus titulaires (2 par commune) et de leurs suppléants. Il définit la politique générale du syndicat, vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion. Il se réunit au moins une fois par trimestre pour débattre des orientations, du budget et des actions du syndicat.

Le **bureau**, composé du Président et des trois Vice-Président(e)s, est chargé de préparer les questions et les délibérations abordées lors des comités.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES



GILBERT AH-YU
Président
Cormeilles-en-Parisis



XAVIER PÉRICAT
1^{er} Vice-Président
Argenteuil



NESSRINE MENHAOUARA
2^e Vice-Présidente
Bezons



ANDRÉ BOURDON
3^e Vice-Président
La Frette-sur-Seine



DOMINIQUE MÉANCE
Délégué titulaire
Cormeilles-en-Parisis



GEORGES MOTHRON
Délégué titulaire
Argenteuil



PASCAL BEYRIA
Délégué titulaire
Bezons



NATHALIE JOLLY
Déléguée titulaire
La Frette-sur-Seine

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

OUISSAM MECHRIA
Argenteuil

JEAN-FRANÇOIS PLOTEAU
Argenteuil

SANDÈS BELTAIEF
Bezons

KÉVIN CUVILLIER
Bezons

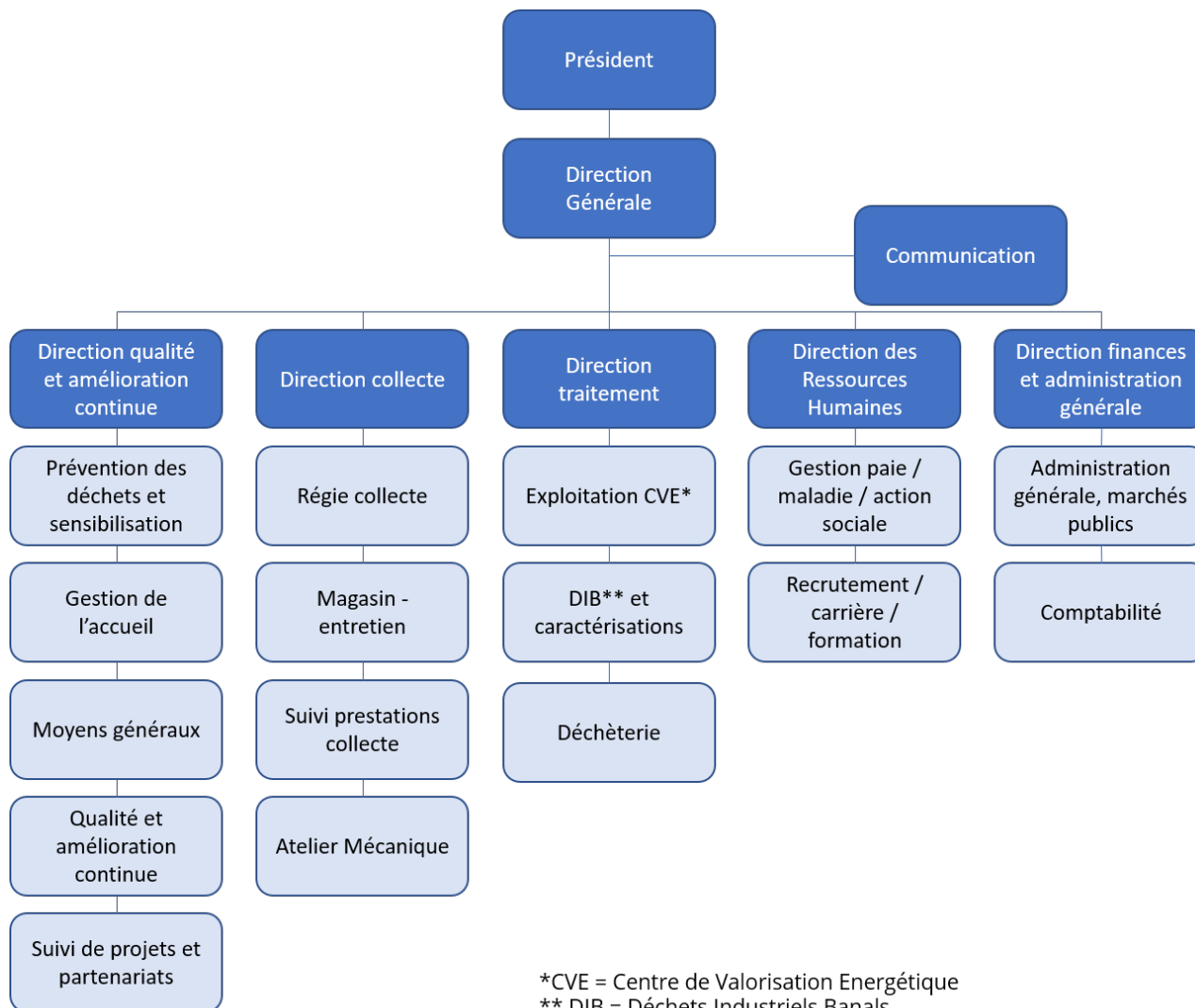
MICHEL JAY
Cormeilles-en-Parisis

ARNAUD LARMURIER
Cormeilles-en-Parisis

CAROLE BERGER-JACOB
La-Frette-sur-Seine

CHRISTIAN TÉTARD
La Frette-sur-Seine

L'ORGANISATION ET LES COMPÉTENCES



Le syndicat exerce les **compétences** de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés :

- Les **collectes** des déchets ménagers et assimilés, des objets ménagers encombrants, des végétaux, des collectes sélectives (emballages ménagers, papiers, journaux, magazines, verre...).
- La mise en place et l'entretien curatif de la conteneurisation en **bornes d'apport volontaire** aériennes et enterrées (pré-collecte).
- La construction et l'exploitation de **déchèterie(s)**.
- L'étude, la programmation, la réalisation et la **gestion d'équipements pour la collecte et le traitement** des déchets ménagers, des déchets assimilés et des déchets industriels banals (valorisations organique, matière et énergétique).
- Les missions de **sensibilisation** des publics du territoire en matière de **prévention** des déchets et de **tri**.
- La **communication** sur les activités du syndicat en matière de collecte, traitement, prévention des déchets et de tri.
- La **fourniture de bacs** roulants pour l'ensemble des flux de déchets.

LES MISSIONS

Le syndicat Azur collecte et traite les déchets ménagers et assimilés tels que les ordures ménagères, les emballages et les papiers, le verre, les déchets végétaux et les objets ménagers encombrants.



Pré-collecte

Déploiement et maintenance de bornes d'apport volontaire et distribution de bacs



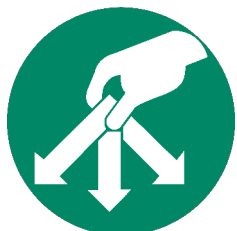
Collecte

Collecte de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés



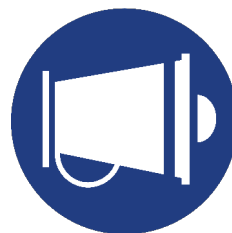
Services aux entreprises

Gestion des besoins spécifiques des entreprises pour les Déchets Industriels Banals (DIB)



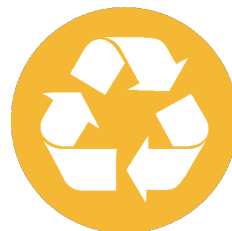
Déchèterie

Gestion de la déchèterie



Sensibilisation & Prévention

Sensibilisation à la gestion des déchets et prévention pour la réduction des déchets



Traitement

Traitement séparé des différents flux de déchets sur des sites spécifiques



Valorisation

Valorisation énergétique (production d'énergie thermique et électrique) et valorisation matière (recyclage matière)

LE MODE DE FINANCEMENT

Le syndicat est financé par les **contributions** versées par les agglomérations adhérentes et à travers la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**.

Pour déterminer le montant de la contribution, un taux voté par la collectivité qui lève l'impôt est appliqué à la base calculée par l'administration fiscale. La base et le taux sont indiqués sur l'avis d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Chaque année, au moment du vote du budget, le syndicat délibère sur les montants annuels des contributions budgétaires en indiquant le montant pour chaque commune.

Les collectivités adhérentes votent ensuite les taux de TEOM afin que le produit perçu corresponde au coût réel des prestations assurées par le syndicat Azur, sauf pour la ville d'Argenteuil où le taux est voté par le syndicat Azur.

PRINCIPALES CHARGES

- le coût d'exploitation de l'usine d'incinération
- les contrats de traitement des déchets
- le remboursement de la dette
- les frais de personnel
- les contrats de collecte des déchets pour Cormeilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine
- l'achat, l'installation, l'entretien et la maintenance des bornes d'apport volontaire
- l'entretien, la maintenance et la réparation des véhicules
- le carburant
- les frais d'exploitation de l'atelier mécanique
- les frais d'entretien des bâtiments

Collectivité adhérente	Argenteuil	Bezons	Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine
Vote du taux	Azur	CA* Saint Germain boucles de Seine	CA* ValParisis
Perception de la TEOM	Azur	CA* Saint Germain boucles de Seine	CA* ValParisis
Appel à contribution Azur	Complément d'équilibre par l'EPT** Boucle Nord de Seine	Montant de la TEOM	Montant de la TEOM

* CA = Communauté d'Agglomération

** EPT = Etablissement Public Territorial

D'autres sources de financement contribuent au fonctionnement du syndicat Azur :

- les soutiens versés par les éco-organismes agréés et différents partenaires du syndicat (CITEO, ECOLOGIC et Ecomaison notamment) ;
- la redevance payée pour la collecte des déchets des commerçants et entreprises (Déchets Industriels Banals) ;
- les subventions du Conseil Régional d'Île de France ou de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) qui soutiennent la mise en place de projets spécifiques ;
- la revente des matériaux (métaux, papiers, ...) aux filières de recyclage spécialisées ;
- la revente d'électricité et de chaleur issues de la valorisation énergétique.

LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS



COMITÉ DU 14 FÉVRIER 2025

- Consultation relative au renouvellement d'une concession de service public pour l'exploitation d'un centre de valorisation énergétique des déchets : approbation du choix du concessionnaire et du contrat et autorisation du Président à signer

COMITÉ DU 5 MARS 2025

- Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2025
- Convention de partenariat avec l'association l'ARGENTRI

COMITÉ DU 28 MARS 2025

- Approbation du Compte Financier Unique 2024
- Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2024
- Adoption du Budget Primitif 2025
- Fixation des appels à contribution 2025
- Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour le territoire d'Argenteuil
- Autorisation donnée au Président pour signature de l'acte notarié d'un bien de retour : la plateforme mâchefers (19 rue de l'Angoumois à Argenteuil)
- Expérimentation, convention avec la société SEB pour la reprise et le recyclage des ustensiles de cuisine
- Autorisation donnée au Président de signer le contrat pour la collecte sélective emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphiques 2025 - 2029, dit « barème G » avec l'éco-organisme CITEO
- Composition de la commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) pour le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du Syndicat AZUR



COMITÉ DU 25 JUIN 2025

- Rapport technique et financier 2024 de la Délégation de Service Public (DSP) relative à l'exploitation du CVE (Centre de Valorisation Energétique) d'AZUR
- Présentation du contrôle d'exploitation technique et financier 2024 de la DSP du centre de valorisation énergétique par le cabinet conseil INDDIGO
- Modification du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel)
- Validation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et du plan d'actions
- Budget 2025 - décision modificative n°1
- Rapport annuel d'activité du syndicat AZUR pour l'exercice 2024
- Approbation de la révision du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés « PLPDMA » pour la période 2025-2030
- Convention constitutive d'un groupement de commandes entre les syndicats Azur, Emeraude et Tri-Action pour un marché de fourniture de composteurs
- Convention constitutive d'un groupement de commandes entre les syndicats Azur, Emeraude et Tri-Action pour un marché de fourniture et de maintenance de bacs et conteneurs à déchets
- Signature de la Convention de subventionnement avec la région Ile-de-France pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour améliorer les performances énergétiques et environnementales du centre de valorisation énergétique AZUR (fonds zéro déchet et économie circulaire)
- Convention pour le traitement des déchets des marchés forains d'Argenteuil
- Convention pour le traitement des déchets du marché forain de Bezons
- Nouveau contrat pour la filière REP Articles de bricolage et de jardin (ABJ)
- Mise en place d'une participation financière pour la fourniture de sac à pain aux commerçants

COMITÉ DU 10 OCTOBRE 2025

- Approbation de la convention type relative à la gestion des « Déchets Industriels Banals » (DIB) pour les professionnels
- Tarifs de la redevance sur les « Déchets Industriels Banals » (DIB) pour l'année 2026
- Fixation des tarifs DIB « Déchets Industriels Banals » pour les prestations supplémentaires DIB pour l'année 2026
- Convention pour le traitement des déchets des marchés forains de la ville d'Argenteuil - renouvellement
- Convention avec le centre de tri de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)
- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables et créances éteintes pour 2025 (ANV)
- Contrat-type pour la gestion des déchets de pneumatiques auprès des collectivités territoriales et autorisation donnée au Président de signer ledit contrat

COMITÉ DU 18 NOVEMBRE 2025

- Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2026
- Mise en concurrence du contrat-groupe d'assurance statutaire - CIG

COMITÉ DU 16 DÉCEMBRE 2025

- Budget 2025 - décision modificative n°2
- Adoption du budget primitif 2026
- Fixation des appels à contributions 2026
- Vote du taux 2026 de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), pour le territoire d'Argenteuil
- Période d'adaptation suite à la mise en place de colonnes enterrées d'apport volontaire de déchets avec contrôle d'accès pour les commerçants du centre-ville d'Argenteuil – jusqu'au 30 juin 2026
- Rapport social unique 2024
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Adhésion à la complémentaire santé au 1er janvier 2026 – modalités de participation

La sensibilisation et la prévention

PRÉSENTATION

Parce que le changement des comportements passe par la pédagogie et l'éducation des générations présentes et futures, notre équipe d'éco-conseillers sillonne les écoles, les centres de loisirs et les événements grand public afin de sensibiliser à la gestion des déchets et aux gestes permettant de les réduire.

Des visites de nos équipements, des ateliers de sensibilisation et des distributions gratuites de compost sont organisés tout au long de l'année.

Par ailleurs, le syndicat Azur a élaboré son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec un plan d'actions sur le long terme. L'objectif est de réduire la production de déchets afin de limiter leur impact sur l'environnement en modifiant les habitudes de consommation.

LA SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE ET CENTRES DE LOISIRS



Chaque année, le syndicat Azur propose des animations dans les écoles pour sensibiliser un maximum d'élèves du territoire au tri et à la réduction des déchets.

L'éducation à l'environnement abordée sous l'angle des déchets permet d'appréhender les notions de matières et de ressources de la planète, mais aussi d'entamer une réflexion sur nos modes de vie en mettant en évidence les rôles et les responsabilités de chacun face aux déchets qui dépendent de nos modes de consommation.

Le guide des animations scolaires est revu chaque année pour répondre au mieux à ces enjeux.

Sur l'année scolaire 2025/2026,
**2 816 élèves d'écoles
élémentaires et de grande section
ont été sensibilisés au tri et à la
réduction des déchets.**

	Nombre total d'écoles élémentaires et maternelles	Nombre d'écoles élémentaires et maternelles sensibilisées	Nombre total de classes élémentaires et grande section	Nombre de classes élémentaires et grande section sensibilisées	Nombre total d'élèves élémentaires et grande section	Nombre d'élèves élémentaires et grande section sensibilisés
Argenteuil	60	23	687	73	12 806	1 652
Bezons	18	8	188	21	4 412	495
Cormeilles-en-Parisis	18	7	127	21	3 166	519
La Frette-sur-Seine	4	2	23	6	541	150
TOTAL	100	40	1 025	121	20 925	2 816

Année scolaire 2025/2026, consolidée 2025/prévisionnel 2026

LA SENSIBILISATION GRAND PUBLIC

En plus des interventions en milieu scolaire, le service prévention et sensibilisation intervient régulièrement dans des événements ouverts au public sur le territoire.

L'ensemble de ces actions ont permis de sensibiliser 1 577 personnes sur l'année 2025.

Une opération spéciale de sensibilisation en porte-à-porte a été menée à Bezons auprès de 905 habitants dans 82 logements collectifs.

SYNDICAT AZUR

- Village Zéro Déchet
- 2 week-ends de distribution de compost (mars et octobre)
- Journée du Patrimoine



Village Zéro Déchet
consommer autrement

Le 4 octobre 2025, le syndicat Azur a organisé la 3^{ème} édition de son *Village Zéro Déchet* à Cormeilles-en-Parisis. Cet événement majeur pour la réduction des déchets a regroupé 19 stands avec des acteurs locaux. Tout au long de la journée, nous avons accueilli plus de 150 visiteurs. Petits et grands ont pu participer à de nombreux ateliers DIY et découvrir des gestes simples pour réduire leurs déchets.

ARGENTEUIL

- La vallée aux Fleurs
- World Clean-Up Day
- Festival Air'genteuil
- Stand d'animations en partenariat avec les bailleurs
- Défilé urbain éco-pâturage
- Inauguration de la Butte d'Orgemont
- La rue est à nous
- Fêtes de quartier
- Terrasses d'été
- Forum des associations



CORMEILLES-EN-PARISIS

- Forum des associations
- World Clean-Up Day
- Accueil des nouveaux Cormeillais
- Ateliers à la Médiathèque Eclipse
- Semaine Européenne de Développement Durable



BEZONS

- Bezons fête l'été
- World Clean-Up Day
- Réveillons ensemble le Gerموir
- Journée de la Terre
- Fête du bonheur
- Formation gardiens ABH
- Stands et ateliers de sensibilisation en partenariat avec différents bailleurs (VOH et syndicats de copropriété privés)
- Ateliers de sensibilisation au centres sociaux Rosa Parks et Robert Doisneau
- Porte-à-porte dans les résidences ciblées



LA FRETTE-SUR-SEINE

- Semaine Bleue
- Forum des associations
- Accueil des nouveaux Frettois

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Afin de réduire les impacts environnementaux causés par la production de déchets et maîtriser le coût de leur gestion, le syndicat Azur est engagé dans la mise en oeuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce programme vise à diminuer la production de déchets par habitant à travers la mise en place d'actions diverses sur le territoire.

Le PLPDMA a été révisé en 2025. Il a été approuvé en juin 2025 et la version actuelle prévoit des actions jusqu'en 2030.

Le PLPDMA prévoit des actions sur 7 thèmes

Promouvoir le réemploi, la réutilisation et la réparation

- **Collecte solidaire de jeux et jouets** pour le service pédiatrique de l'hôpital d'Argenteuil (147kg de jouets collectés et réemployés)
- Partenariat avec des associations pour la reprise des dons de la **cabane à dons** du Syndicat Azur au sein de la déchèterie (132 passages)
- Développement du projet **sacs à pains** à destination des boulangeries du territoire (10 boulangeries partenaires, 850 sacs fournis), pour éviter les emballages papiers
- Accompagnement d'une **ressourcerie** locale (l'Argentri) en vue du développement du réemploi
- Participation à une ressourcerie éphémère organisée par AB-Habitat ;
- Lancement d'une **étude pour le réemploi des contenants alimentaires** en restauration collective et commerciale, avec 5 syndicats



Favoriser la consommation responsable et le Zéro Déchet

- Organisation de la troisième édition du **Village Zéro Déchet** le 4 octobre 2025 avec stands de sensibilisation et ateliers zéro déchet
- Réalisation de 8 **ateliers** produits ménagers/cosmétiques **zéro déchet** menés avec des centres sociaux de la ville de Bezons.
- Réalisation d'**animations** en milieu scolaire (43 animations Art' Récup, 4 animations cartable éco-responsable et 11 animations écocitoyen).
- Réalisation de plusieurs **actions de sensibilisation** en milieu scolaire (66 animations Océan et 17 animations Améliorer son cadre de vie).



Renforcer les gestes de tri

- Prêt de pinces pour des **opérations de ramassage**
- Fourniture de **corbeilles de tri** auprès des établissements publics et scolaires
- Distribution de **sacs de pré-collecte** pour les emballages et le verre auprès des habitants lors d'animations grand public
- Réalisation de plusieurs **actions de sensibilisation** en milieu scolaire (58 animations Monde des matières, 74 animations Trier pour recycler, 49 animations Papier recyclé, 6 visites virtuelles du centre de tri, 1 visite virtuelle du CVE, 17 visites in situ du CVE).
- Réalisation d'une **opération de porte à porte** auprès de 80 habitats collectifs de Bezons pour sensibiliser au bon usage des Bornes d'apport volontaire

Être exemplaire en matière de prévention des déchets

- Réitération du **barbecue des agents** (sensibilisations au tri menées auprès des agents et de partenaires du syndicat Azur)
- Réitération du **séminaire des cadres**, avec sensibilisation sur notre environnement ;
- Utilisation de **vaisselle réutilisable** lors d'évènements du syndicat Azur (écocups) ;
- Amélioration de **l'affichage sur les règles de tri** dans les espaces communs du syndicat Azur ;
- Mise en place d'un **test de compostage partagé** au sein des équipes de la collecte et de la prévention ;

Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

- Vente de 176 composteurs bois, 79 composteurs en plastique et 12 lombricomposteurs, soit 267 **équipements de compostage** vendus (contre 690 en 2024) ;
- Réalisation de 36 **animations scolaires** autour du compostage ;
- Soutien au **déploiement du compostage** dans les établissements scolaires (sur demande des établissements) (action poursuivie en 2025)
- Réitération des week-ends compost (29/30 mars & 11/12 octobre) pour une distribution totale d'environ 80 tonnes de compost ;
- Réalisation de 9 **prêts de broyeur à végétaux** à destination des habitants.

Développer la gestion des déchets spécifiques

- Réitération des **collectes de DEEE et d'ASL** sur le parking de l'Intermarché de Bezons ;
- Intégration et mention des **filières REP dans le nouveau guide de tri** ;
- Intégration d'un **stand dédié** et communication autour des filières REP lors de la troisième édition du *Village Zéro Déchet* ;
- Réalisation de 11 **animations scolaires** concernant la gestion des déchets spéciaux.

Lutter contre le gaspillage alimentaire

- Réalisation de plusieurs actions de **sensibilisation en milieu scolaire** (7 animations auprès de classes d'élémentaires et 2 animations auprès de collèges/lycées)
- Réalisation d'un **atelier antigaspi** de fabrication de cookies et pancakes à partir de pain dur à la médiathèque l'Eclipse à Cormeilles-en-Parisis.

La pré-collecte

PRÉSENTATION

Le syndicat Azur se charge de la distribution des bacs pour les particuliers et les entreprises du territoire. Par ailleurs, il déploie des bornes d'apport volontaire enterrées ou aériennes qui permettent un regroupement des déchets produits en un seul point. Ce déploiement limite l'impact environnemental des collectes.

LA PRÉ-COLLECTE

Pour collecter les déchets, le syndicat Azur met à disposition :

- des bacs pour les particuliers et les entreprises,
- des bornes d'apport volontaires enterrées et aériennes.

Le syndicat Azur propose plusieurs volumes de bacs pour chacun des flux, afin de répondre au mieux aux besoins de l'habitant selon la composition de son foyer.



LES BACS

NOMBRE DE BACS LIVRÉS EN 2025

Villes	Bacs livrés Ordures ménagères	Bacs livrés Emballages et papiers	Bacs livrés Profession- nels	Bacs livrés Déchets végétaux	TOTAL
Argenteuil	1 379	1 339	259	664	3 641
Bezons	467	401	73	170	1 111
Cormeilles- en-Parisis	452	491	75	117	1 135
La Frette-sur- Seine	88	102	-	25	215
TOTAL	2 386	2 333	407	976	6 102

NOMBRE DE BACS EN PLACE AU 31 DÉCEMBRE 2025

Villes	Bacs Ordures ménagères	Bacs Emballages et papiers	Bacs Profession- nels	Bacs Déchets végétaux	TOTAL
Argenteuil	24 164	20 745	2 712	11 710	59 331
Bezons	7 792	5 835	938	2 626	17 191
Cormeilles- en-Parisis	6 662	7 368	531	6 311	20 872
La Frette-sur- Seine	1 827	1 799	54	1 780	5 460
TOTAL	40 445	35 747	4 235	22 427	102 854



LES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE

NOMBRE DE BORNES INSTALLÉES OU REMPLACÉES EN 2025

Villes	Bornes Ordures ménagères	Bornes Emballages et papiers	Bornes verre	TOTAL
Argenteuil	6	6	0	12
Bezons	6	11	1	18
Cormeilles-en-Parisis	12	4	1	17
La Frette-sur-Seine	0	0	0	0
TOTAL	24	21	2	47

NOMBRE DE BORNES EN PLACE AU 31 DÉCEMBRE 2025

Villes	Bornes Ordures ménagères	Bornes Emballages et papiers	Bornes verre	TOTAL
Argenteuil	257	164	190	611
Bezons	140	95	68	303
Cormeilles-en-Parisis	64	41	66	171
La Frette-sur-Seine	0	0	8	8
TOTAL	461	300	332	1 093



4 bornes de collecte de petits DEEE* sont installées depuis 2023 sur Cormeilles-en-Parisis.

* petits DEEE = petits Déchets d'Equipements Electriques ou Electroniques (cafetières, grille-pains, cables, jeux électroniques, etc.)

La collecte

PRÉSENTATION

Le syndicat Azur collecte les ordures ménagères, les emballages et les papiers, le verre, les déchets végétaux ainsi que les encombrants et les dépôts sauvages. Pour cela, il dispose d'une flotte équipée de systèmes embarqués géolocalisés permettant d'optimiser les tournées et d'informer les usagers sur le déroulement des collectes en temps réel.

Le syndicat Azur dispose de son propre atelier mécanique, ce qui permet une grande réactivité dans la maintenance et la réparation des véhicules du parc.

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (AV)



Collecte en AV selon flux	Villes concernées	Mode d'exploitation	Mode de dépôt
Ordures ménagères	Argenteuil Bezons Cormeilles-en-Parisis	Prestataire : Derichebourg	Colonnes enterrées
Emballages et papiers	Argenteuil Bezons Cormeilles-en-Parisis	Prestataire : Derichebourg	Colonnes enterrées
Verre	Argenteuil Bezons Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine + Déchèterie	Prestataire : Derichebourg	Colonnes enterrées + Colonnes aériennes

LA COLLECTE EN PORTE À PORTE (PAP)



Collecte en PAP selon flux	Villes	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte*	Contenant	Population desservie
Ordures ménagères et assimilées	Argenteuil Bezons	Régie	C2 à C6	Bac gris couvercle gris Bac gris couvercle vert foncé Bac gris couvercle marron Bac gris couvercle grenat	100%
	Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine	Prestataire : SUEZ R&V	C2		100%
Emballages et papiers	Argenteuil Bezons	Régie	C1	Bac gris couvercle jaune Bac gris couvercle bleu	100%
	Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine	Prestataire : SUEZ R&V			100%
Encombrants	Argenteuil Bezons	Régie	C1	Posés sur la voie publique	100%
	Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine	Prestataire : SUEZ R&V	de 1 fois par mois à 1 fois tous les 2 mois		100%
Déchets végétaux	Argenteuil Bezons	Régie	C1 (9 mois dans l'année)	Bac gris couvercle vert Sac en papier Bac sans couvercle	100%
	Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine	Prestataire : SUEZ R&V			100%

LES MODES DE TRAITEMENT DES FLUX COLLECTÉS

Flux de déchets	Modalités de collectes *	Destination des déchets collectés	Mode de traitement
Ordures ménagères	PAP + AV + Déchèterie + Services Techniques	Centre de valorisation énergétique Azur - Argenteuil	Valorisation énergétique
Emballages et papiers	PAP + AV + Déchèterie	Quai de transfert - Gennevilliers Centre de tri - Blanc-Mesnil	Valorisation matière par recyclage Valorisation énergétique (refus de tri)
Verre	AV + Déchèterie	Stockage - Gennevilliers	Valorisation matière par recyclage
Encombrants	PAP	Centre de traitement - Gennevilliers	Valorisation matière (30%) Valorisation énergétique (70%)
Déchets végétaux	PAP + Déchèterie + Services Techniques	Centre de compostage - Montesson	Compostage

La déchèterie

PRÉSENTATION

La gestion de la déchèterie vient en complément de la gestion de la collecte des déchets. Les habitants du territoire sont invités à déposer différents types de déchets en vue de leur valorisation et de leur traitement. Située au 4 rue du Chemin Vert à Argenteuil, la déchèterie est accessible 362 jours par an (sauf le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre) selon des conditions d'accès définies.

Une cabane à dons (espace réemploi) est présente sur la déchèterie. Les habitants peuvent y déposer des objets en bon état de fonctionnement qui seront redistribués par des associations partenaires.

De nombreuses filières y sont présentes pour garantir un traitement adapté aux flux des déchets déposés. Une nouvelle déchèterie plus grande ouvrira ses portes en 2026 en remplacement de l'actuelle.

LA DÉCHÈTERIE

ACCÈS

La déchèterie est réservée aux habitants des communes d'Argenteuil, Bezons, Cormeilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine (se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois).

L'accès est autorisé à :

- tout véhicule léger de moins de 3,5 tonnes,
- tout véhicule particulier attelé d'une remorque d'un poids inférieur à 500kg.

Pour des raisons techniques, les véhicules suivants sont strictement interdits :

- véhicules de plus de 2m de haut,
- véhicules équipés de benne basculante.

L'accès à la déchèterie est interdit à toute personne non déposante, ainsi qu'à tout récupérateur non autorisé.



DÉCHETS ADMIS

- Déblais et gravats issus du bricolage familial
- Tontes de pelouse, produits d'élagage et branchages
- Plastiques et bois
- Cartons, journaux et magazines
- Ferraille
- Piles, batteries
- Verre
- Huile de vidange de moteur (limité à 20 L par apport)
- Produits toxiques et dangereux (limité à 5L par apport)
- Déchets d'activité de soins à risque infectieux (une convention doit être signée préalablement avec le syndicat Azur)
- Pneus sans jante
- Textiles, vêtements et chaussures
- Déchets d'Equipements Electriques ou Electroniques (DEEE)
- Mobilier
- Lampes
- Cartouches d'encre
- Jouets
- Articles de bricolage et de jardin (thermiques ou non)
- Articles de Sport et Loisirs
- Portes et fenêtres vitrées
- Poêles et casseroles
- Menuiseries vitrées

CABANE À DONS

Une cabane à dons est installée sur la déchetterie pour favoriser le réemploi. Elle peut accueillir les objets en bon état de fonctionnement pour leur donner une 2nde vie.

Le syndicat Azur a conventionné avec plusieurs associations qui récupèrent et redistribuent les objets.

LA FRÉQUENTATION

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	2025	2024
Argenteuil	1 866	2 235	2 408	2 764	2 999	4 606	2 905	3 568	3 395	3 223	3 955	3 684	37 608	30 908
Bezons	648	745	572	546	482	145	420	237	149	205	156	256	4 561	3 280
Cormeilles-en-Parisis	1 410	1 640	2 238	2 363	2 473	2 558	3 549	3 183	2 920	3 409	3 004	3 623	32 370	23 380
La Frette-sur-Seine	978	1 054	1 836	1 457	1 732	936	1 568	1 066	1 275	1 626	1 435	1 205	16 168	11 968
TOTAL	4 902	5 674	7 054	7 130	7 686	8 245	8 442	8 054	7 739	8 463	8 550	8 768	90 707	69 536



L'ÉVOLUTION DES TONNAGES

Type de déchets	Exutoire	Tonnage 2024	Tonnage 2025	Evolution 2025/2024	Ratio / hab. 2025 (en kg/an/hab)
Gravats	CET classe III	8 207	12 049	+ 46,81 %	69,27
Incinérables	Incinération	7 229	10 556	+ 46,02 %	60,69
Mobilier	Recyclage/Valorisation	1 055	1 555	+ 47,39 %	8,94
Végétaux	Compostage	967	873	- 9,72 %	5,02
Ferrailles	Valorisation matière	245	285	+ 16,33 %	1,64
DEEE*	Valorisation matière	140	148	+ 5,71 %	0,85
DTQD**	Incinération	77	85	+ 10,39 %	0,49
Cartons, journaux, magazines	Recyclage	66	41	- 37,88 %	0,24
Textiles	Recyclage	33	40	+ 21,21 %	0,23
Verre	Recyclage	26	26	0	0,15
Pneus	Recyclage/Valorisation	16	22	+ 37,50 %	0,13
Huiles	Valorisation	16	14	- 12,50 %	0,08
Menuiserie Vitrée	Recyclage/valorisation	-	13	-	0,08
Batterie	Valorisation	1	3	+ 200,00 %	0,02
Piles	Recyclage/Valorisation	2,47	2,29	- 7,29 %	0,01
Articles de Sport et Loisirs	Recyclage/Valorisation	-	0,96	-	0,01
Lampes	Recyclage/Valorisation	0,73	0,85	+ 16,44 %	0,00
Cartouches d'encre	Recyclage/Valorisation	0,24	0,68	+ 183,33 %	0,00
Poêles et casseroles	Recyclage/Valorisation	-	0,43	-	0,00
Articles de Bricolage et Jardin Thermique	Recyclage/Valorisation	-	0,26	-	0,00
TOTAL		18 081	25 716	+ 42,22 %	147,85

* DEEE= Déchets d'Equipements Electriques ou Electroniques

** DTQD = Déchets Toxiques en Quantité Dispersée

Le traitement et la valorisation

PRÉSENTATION

Une fois les différentes collectes réalisées, le syndicat Azur prend en charge le traitement des déchets du territoire.

Le syndicat Azur assure une issue vertueuse pour chaque type de déchet. Les ordures ménagères sont valorisées en énergie et en matière. Une seconde vie est donnée aux emballages et au verre collectés afin de permettre la production de matières secondaires qui seront par la suite utilisées dans la fabrication d'autres objets. Les déchets végétaux sont compostés. Les encombrants sont valorisés. Les déchets spéciaux sont envoyés dans leurs filières spécifiques pour être traités.

L'ÉVOLUTION DES TONNAGES DES DÉCHETS TRAITÉS

TONNAGES DE DÉCHETS TRAITÉS PAR LE SYNDICAT AZUR HORS DÉCHÈTERIE

AZUR	Type de déchets (type de collecte*)	Tonnage 2024	Tonnage 2025	Evolution 2025/2024	Ratio kg/an/hab 2025
	Ordures ménagères (PAP + AV + Services Techniques)	62 536	63 911	+ 2,20 %	367
	Emballages et papiers (PAP + AV)	5 548	5 794	+ 4,43 %	33
	Verre (AV)	1 548	1 552	+ 0,26 %	9
	Encombrants (PAP)	5 803	5 941	+ 2,38 %	34
	Déchets végétaux (PAP + Services Techniques)	5 816	5 481	- 5,76 %	32
	TOTAL	81 251	82 679	+ 1,76 %	475

* PAP = Porte à Porte / AV = Apport Volontaire

ARGENTEUIL	Type de déchets (type de collecte *)	Tonnage 2024	Tonnage 2025	Evolution 2025/2024	Ratio kg/an/hab 2025
	Ordures ménagères (PAP + AV + Services Techniques)	45 421	44 980	- 0,97 %	418
	Emballages et papiers (PAP + AV)	3 167	3 255	+ 2,78 %	30
	Verre (AV)	661	656	- 0,76 %	6
	Encombrants (PAP)	4 050	4 056	+ 0,15 %	38
	Déchets végétaux (PAP + Services Techniques)	3 101	2 918	- 5,90 %	27
	TOTAL	56 400	55 865	- 0,95 %	519



BEZONS	Type de déchets (type de collecte *)	Tonnage 2024	Tonnage 2025	Evolution 2025/2024	Ratio kg/an/hab 2025
	Ordures ménagères (PAP + AV + Services Techniques)	11 673	12 076	+ 3,45 %	351
	Emballages et papiers (PAP + AV)	912	964	+ 5,70 %	28
	Verre (AV)	242	243	+ 0,41 %	7
	Encombrants (PAP)	1 050	1 139	+ 8,48%	33
	Déchets végétaux (PAP + Services Techniques)	579	517	- 10,71 %	15
	TOTAL	14 456	14 939	+ 3,34 %	434

* PAP = Porte à Porte / AV = Apport Volontaire

CORMEILLES-EN-PARISIS	Type de déchets (type de collecte *)	Tonnage 2024	Tonnage 2025	Evolution 2025/2024	Ratio kg/an/hab 2025
	Ordures ménagères (PAP + AV + Services Techniques)	6 894	6 793	- 1,47 %	249
	Emballages et papiers (PAP + AV)	1 296	1 389	+ 7,18 %	51
	Verre (AV)	536	511	- 4,66 %	19
	Encombrants (PAP)	610	633	+ 3,77 %	23
	Déchets végétaux (PAP + Services Techniques)	1 706	1 554	- 8,91 %	57
	TOTAL	11 042	10 880	- 1,47 %	398



LA FRETTE-SUR-SEINE	Type de déchets (type de collecte *)	Tonnage 2024	Tonnage 2025	Evolution 2025/2024	Ratio kg/an/hab 2025
	Ordures ménagères (PAP + AV + Services Techniques)	933	977	+ 4,72 %	211
	Emballages et papiers (PAP + AV)	173	185	+ 6,94 %	40
	Verre (AV)	109	113	+ 3,67 %	24
	Encombrants (PAP)	93	112	+ 20,43 %	24
	Déchets végétaux (PAP + Services Techniques)	417	410	- 1,68 %	88
	TOTAL	1 725	1 797	+ 4,17 %	387

LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (CVE)

Le syndicat Azur dispose de son propre Centre de Valorisation Energétique (CVE) dans lequel sont valorisés les déchets ménagers résiduels issus de son territoire et des communes avoisinantes.

Situé au 2 rue du Chemin Vert à Argenteuil, la combustion des déchets au CVE permet de produire :

- de l'énergie thermique qui alimente le réseau de chauffage urbain,
- de l'électricité,
- des mâchefers utilisés en sous-couche routière,
- des matières réutilisables (métaux).

Le CVE a une capacité autorisée de traitement de 206 000 tonnes de déchets par an depuis le 24/12/2019.



Une nouvelle concession d'exploitation du Centre de Valorisation Energétique a débuté au 1^{er} juillet 2025.

Ce contrat d'une durée de 24 ans, implique des travaux de grande ampleur. En investissant 94 millions d'euros sur 5 ans, le syndicat Azur va améliorer les performances énergétiques et environnements du site, et construire une nouvelle déchèterie et de nouveaux locaux pour ses agents.

LES ÉQUIPEMENTS DU CVE



L'équipe SUEZ RV Energie à Argenteuil

- 45 salariés sur site (+1 contrat de qualification)

Les installations d'incinération et de réception

- Ligne 3 : four 9 t/h à PCI 2000 kcal/kg - chaudière 25 t/h vapeur 360°C / 36 bar
- Ligne 4 : four 15 t/h à PCI 2533 kcal/kg - chaudière 55 t/h vapeur 380°C / 46 bar
- Fosse de réception d'ordures ménagères de 9 315 m³ autorisés (depuis le 24/12/2019)
- 2 postes de conduite et 2 grappins de 4 tonnes
- Système de caméras thermiques
- 2 canons incendie à eau / mousse

Les installations de traitement

- 2 unités de traitement des fumées (1 par ligne) avec analyses en continu
- 1 station de traitement des effluents issus du process
- 1 installation de maturation et d'élaboration des mâchefers (IME)

La valorisation énergétique

- Production d'électricité par 2 groupes turbo-alternateurs de 5MW et 10 MW
- Production de chaleur à raison de 22MW pour le réseau de chaleur urbain
- Production de vapeur d'eau de 3t/h alimentant la société Placo Plâtre à Cormeilles-en-Parisis

Le CVE est certifié ISO 14 001 (qualité environnementale) et ISO 50 001 (qualité énergétique).



LES TRAVAUX DU CVE

Des travaux sont effectués chaque année pour entretenir et améliorer les installations. En 2025, les travaux suivants ont été réalisés :

TRAVAUX SUR LE CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS

Communs

- Nettoyage intérieur des installations de traitement des fumées, pour une meilleure performance environnementale sur les lignes 3 et 4
- Maintenance des équipements électriques haute et basse tension permettant l'alimentation du site.
- Maintenance obligatoire d'un des turbo-alternateurs afin de confirmer la disponibilité de l'équipement.
- Maintenance et nettoyage de la station de traitement des eaux usées du traitement des fumées.
- Mesure et contrôle annuel des 2 turbo-alternateurs pour garantir une production optimale.

Ligne 3

- Remplacement de tubes chaudières en inconel, de la paroi interne et externe, sur une hauteur de 8 mètres. Les tubes servent aux échanges thermiques afin de capter la chaleur pour le réseau de chauffage urbain et le réseau électrique.
- Modification des portes d'accès à la chaudière permettant la réalisation des opérations de maintenance plus facilement
- Remplacement des briques de protection de la chaudière sur une surface de 120 m². Ces briques ont été endommagées par les nombreuses explosions dues à la présence de bouteilles de protoxyde d'azote.
- Remplacement de 300 barreaux de grille de la zone de combustion et maintenance du poussoir permettant l'avancée des déchets dans le four.
- Remplacement du broyeur de cendre qui permet de fluidifier leur transport jusqu'au silo de stockage.
- Remplacement de pièces d'étanchéité au niveau de la trémie d'alimentation du four et de celles d'évacuation vers les cheminées.
- Remplacement de la grande vis de transport des cendres.
- Travaux sur les gaines de transport des fumées pour s'assurer du fonctionnement optimal de la ligne.

Ligne 4

- Remplacement d'une pièce de la chaudière et des harpes pour optimiser la production électrique.
- Contrôle réglementaire périodique décennale de la chaudière 4
- Contrôle réglementaire périodique des systèmes de chauffe de l'air de combustion afin d'optimiser le traitement des déchets.
- Remplacement des briques de protection de la chaudière sur une surface de 80 m². Ces briques ont été endommagées par les nombreuses explosions dues à la présence de bouteilles de protoxyde d'azote.
- Remplacement de 700 barreaux de grille de la zone de combustion et maintenance du poussoir permettant l'avancée des déchets dans le four.
- Remplacement de pièces d'étanchéité au niveau de la trémie d'alimentation du four et de celles d'évacuation vers les cheminées.
- Remplacement des vannes de régulation de l'air de combustion afin d'optimiser le traitement des déchets.
- Remplacement du système de transport des cendres vers le silo de stockage.
- Travaux sur la cheminée de la ligne 4 pour s'assurer de la bonne mesure des rejets atmosphériques.

TRAVAUX SUR LE CENTRE DE MATURATION DES MÂCHEFERS

- Arrêt de l'exploitation du centre de traitement des mâchefers
- Démantèlement des équipements
- Externalisation du traitement des mâchefers



LE BILAN DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET MATIÈRE

TONNAGE INCINÉRÉ EN 2025 POUR LE SYNDICAT AZUR
(villes + déchèterie + refus de tri + encombrants broyés)
81 642,33 tonnes

TONNAGE INCINÉRÉ EN 2025 PAR LE CVE
208 340,61 tonnes

BILAN DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Valorisation électrique	
Consommation électrique de l'usine (auto-consommation + achat EDF)	Revente
20 951 MWh	47 820 MWh

Valorisation thermique	
Chaleur exportée vers le réseau de chaleur	Vapeur exportée vers Placo Plâtre
102 114 MWh	7 622 tonnes



BILAN DE LA VALORISATION MATIÈRE

Valorisation matière issue de l'incinération	Tonnes
Mâchefers	44 690
<i>dont ferrailles valorisées</i>	<i>1 536</i>
<i>dont non ferreux valorisés</i>	<i>927</i>

LE CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

La gestion est réalisée au travers d'un marché de tri des emballages et des papiers issus de la collecte sélective. Les emballages et les papiers sont envoyés dans un centre de tri pour être séparés par matière, chacune étant ensuite envoyée dans sa filière de recyclage.

Emballages recyclables traités	Tonnage 2024	Tonnage 2025	Evolution 2025/2024	Ratio kg/an/hab 2025
Cartons	1 844	2 109	+ 14,37 %	12
Gros de magasins*	168	233	+ 38,68 %	1
Briques alimentaires	64	70	+ 9,38 %	0
Bouteilles et flacons	398	540	+ 35,68 %	3
Films en plastique	188	100	- 46,81 %	1
Aluminium	26	15	- 42,31 %	0
Acier	136	135	- 0,74 %	1
Journaux et magazines	532	307	- 42,29 %	2
Refus	1 584	2 140	+ 35,10 %	12
TOTAL	4 940	5 649	+ 14,33 %	32
TOTAL HORS REFUS	3 356	3 509	+ 4,52 %	20

Titulaire : PAPREC
 Localisation : Le Blanc-Mesnil (93)
 Capacité : 50 000 tonnes/an
 Quai de transfert : PAPREC
 Gennevilliers (92)



* Sorte de papiers

LE CENTRE DE STOCKAGE DU VERRE

La gestion est réalisée au travers d'un marché de traitement du verre.

Verre recyclé	Tonnage 2024	Tonnage 2025	Evolution 2025/2024	Ratio kg/an/hab 2025
Verre	1 577	1 552	- 1,6 %	9

Titulaire : SUEZ
Localisation : Gennevilliers (92)



LE CENTRE DE TRAITEMENT DES OBJETS MÉNAGERS ENCOMBRANTS ET DES GRAVATS

La gestion est réalisée au travers d'un marché de traitement des objets ménagers encombrants et gravats.

La valorisation «matière» (cartons, ferrailles, ...) représente 30% du poids des objets ménagers encombrants. La part restante est broyée puis incinérée pour la valorisation énergétique.

Les gravats, quant à eux, servent de remblais dans le cadre de chantiers divers.

Ville	Tonnage 2024	Tonnage 2025	Evolution 2025/2024	Ratio kg/an/hab 2025
Argenteuil	4 050	4 056	+ 0,15 %	38
Bezons	1 050	1 136	+ 8,19 %	33
Cormeilles-en-Parisis	610	633	+ 3,77 %	23
La Frette-sur-Seine	93	112	+ 20,43 %	24
TOTAL	5 803	5 936	+ 2,31 %	34

Titulaire : SUEZ
Localisation : Gennevilliers (92)

Gravats	Tonnage 2024	Tonnage 2025	Evolution 2025/2024	Ratio kg/an/hab 2025
Déchèterie	8 207	12 049	+ 46,81 %	69

LE CENTRE DE TRAITEMENT DES VÉGÉTAUX

La gestion est réalisée au travers d'un marché de traitement des végétaux.

Les végétaux collectés sont transformés en compost. Des distributions de ce compost sont organisées chaque année pour les habitants du territoire.

Ville et déchèterie	Tonnage 2024	Tonnage 2025	Evolution 2025/2024	Ratio kg/an/hab 2025
Argenteuil	3 101	2 918	- 5,90 %	27
Bezons	579	517	- 10,71 %	15
Cormeilles-en-Parisis	1 706	1 554	- 8,91 %	57
La Frette-sur-Seine	429	410	- 4,43 %	88
Déchèterie	967	873	- 9,72 %	5
TOTAL	6 782	6 272	- 7,52 %	36

Titulaire : VALORISOL
Localisation : Montesson (78)



Les services aux entreprises



PRÉSENTATION

Les collectivités territoriales peuvent proposer une gestion des déchets des entreprises assimilables aux déchets ménagers au travers d'une redevance spéciale.

Le syndicat Azur, à travers son service dédié aux entreprises, propose des contrats qui s'adaptent aux besoins des entreprises, un accompagnement dans la gestion de leurs déchets, et des solutions supplémentaires pour les besoins ponctuels, comme la location de bennes ou de caissons.

Le syndicat Azur accompagne les entreprises dans la gestion de leurs Déchets Industriels Banals (DIB) et de leurs emballages et papiers. Il existe **3 cas de figure** :

1 - L'entreprise produit **moins de 1 100 litres** de déchets par semaine :
convention signée avec le syndicat Azur, mise à disposition de bacs **sans redevance**.

2 - L'entreprise produit **plus de 1 100 litres** de déchets par semaine :
convention signée avec le syndicat Azur, mise à disposition de bacs **avec redevance**,
OU

3 - L'entreprise produit **plus de 1 100 litres** de déchets par semaine :
convention signée avec un **prestataire privé** pour la collecte des déchets (pas de collecte par le syndicat Azur).

REDEVANCE SPÉCIALE 2025

Ville	Nombre d'établissements sous contrat	dont établissements redevables	Montant de la redevance
Argenteuil	1 106	372	651 914,13 €
Bezons	390	147	225 151,85 €
Cormeilles-en-Parisis	306	91	132 659,32 €
La Frette-sur-Seine	22	5	3 148,80 €
TOTAL	1 824	615	1 012 874,10 €

LOCATION DE BENNES

Ville	Prestations réalisées	Recettes générées
Argenteuil	1	456,70 €
Bezons	12	4 551,00 €
Cormeilles-en-Parisis	6	1 679,91 €
TOTAL	19	6 687,61 €

Les finances et les ressources humaines

PRÉSENTATION

Le budget permet le financement des services rendus auprès des usagers et les investissements nécessaires au bon fonctionnement de l'activité. Il intègre l'ensemble des réglementations environnementales et fiscales applicables. Il est voté chaque année par le comité Syndical. Il est construit avec l'objectif constant d'optimiser les dépenses et la gestion afin de limiter l'augmentation des contributions appelées auprès des EPCI membres du syndicat.

Les ressources humaines gèrent environ 160 agents répartis sur 5 directions pour assurer l'ensemble des missions du syndicat.

LES GRANDS ÉQUILIBRES

	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Total Dépenses de fonctionnement	36 946 613,94 €	39 238 710,66 €
Charges à caractère général (ch.011)	24 481 442,35 €	24 226 677,72 €
Charges de personnel (ch.012)	7 020 248,62 €	7 124 306,38 €
Charges financières (ch. 66)	774 648,61 €	675 184,42 €
Autres charges (ch. 65,67,68)	2 688 697,72 €	5 104 225,52 €
<i>Dépenses d'ordre en fonctionnement</i>	<i>1 981 576,64 €</i>	<i>2 108 316,62 €</i>
Total Dépenses d'investissement	4 155 730,24 €	7 932 570,46 €
Dépenses d'équipement	1 069 354,89 €	1 398 096,60 €
Autres immobilisations financières		4 000 000,00€
Remboursement du capital de la dette	3 041 269,47 €	2 488 860,96 €
<i>Dépenses d'ordre en investissement</i>	<i>45 105,88 €</i>	<i>45 612,90 €</i>
Total Dépenses	41 102 344,18 €	47 171 281,12 €
Recettes de fonctionnement	39 278 665,99 €	43 824 835,25 €
Produits des services (ch.70)	2 313 863,05 €	2 199 137,16 €
Fiscalité locale (TEOM) (ch. 731)	11 823 015,00 €	12 123 372,00 €
Subventions et contributions (ch. 74)	24 108 750,86 €	23 959 714,90 €
Autres produits (ch. 013, 75, 76, 77, 78)	987 931,20 €	5 496 988,29 €
<i>Recettes d'ordre en fonctionnement</i>	<i>45 105,88 €</i>	<i>45 612,90 €</i>
Recettes d'investissement	4 224 890,89 €	4 710 778,92 €
Subventions et FCTVA (ch. 13 et 10)	178 499,95 €	562 206,63 €
Dotations fonds de réserves (1068)	2 064 067,64 €	2 040 255,67 €
<i>Recettes d'ordre en investissement</i>	<i>1 981 576,64 €</i>	<i>2 108 316,62 €</i>
<i>Autre immobilisation financière (ch. 27)</i>	<i>746,66 €</i>	
Total Recettes	43 503 556,88 €	48 535 614,17 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	2 332 052,05 €	4 586 124,59 €
Résultat d'investissement de l'exercice	69 160,65 €	- 3 221 791,54 €
Résultat de l'exercice seul	2 401 212,70 €	1 364 333,05 €

LES COÛTS DE REVIENT

Coût de collecte en € TTC / Tonne <i>(prix moyen pondéré entre la régie et la prestation de collecte)</i>	2024	2025	Evolution 2025/2024
Ordures ménagères	98,48 €	97,20 €	- 1,30 %
Emballages et papiers	288,86 €	290,76 €	+ 0,66 %
Verre	69,48 €	71,59 €	+ 3,04 %
Encombrants	267,45 €	273,14 €	+ 2,13 %
Végétaux	142,72 €	143,37 €	+ 0,46 %
Tous flux confondus	131,76 €	132,84 €	+ 0,82 %



Coût de traitement en € TTC / Tonne	2024	2025	Evolution 2025/2024
Ordures ménagères*	114,65 €	97,11 €	- 15,30 %
Emballages et papiers	234,57 €	236,09 €	+ 0,65 %
Verre	14,95 €	15,17 €	+ 1,48 %
Encombrants	68,56 €	69,59 €	+ 1,50 %
Végétaux	53,97 €	52,05 €	- 3,55 %
Tous flux confondus (coût moyen pondéré)	113,67 €	101,77 €	- 10,47 %

* hors recettes exceptionnelles/ponctuelles d'énergie

LES EMPRUNTS DU SYNDICAT

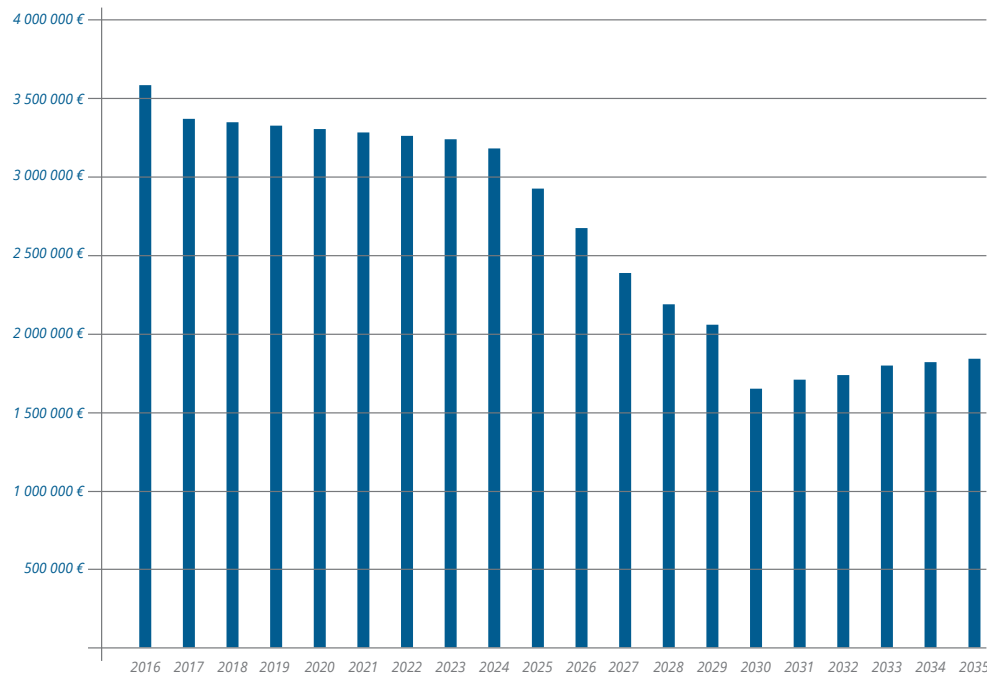
Depuis 2016, la situation financière du syndicat Azur est stable et assainie. Le travail d'optimisation de l'ensemble des charges et des ressources du syndicat entrepris depuis cette date est toujours d'actualité.

Le réaménagement des emprunts, conjugué à la perception du fonds de soutien, permet une maîtrise du coût de traitement des déchets ménagers par incinération, ramenant le coût/tonne à 97,11 € pour 2025.

Capital restant dû au 31/12/2025	18 951 332,26 €
Nombre de contrats	5
Score Gissler	100 % des contrats d'emprunts classés en A-1
Année de réaménagement de la dette et de souscription au fonds de soutien	2015

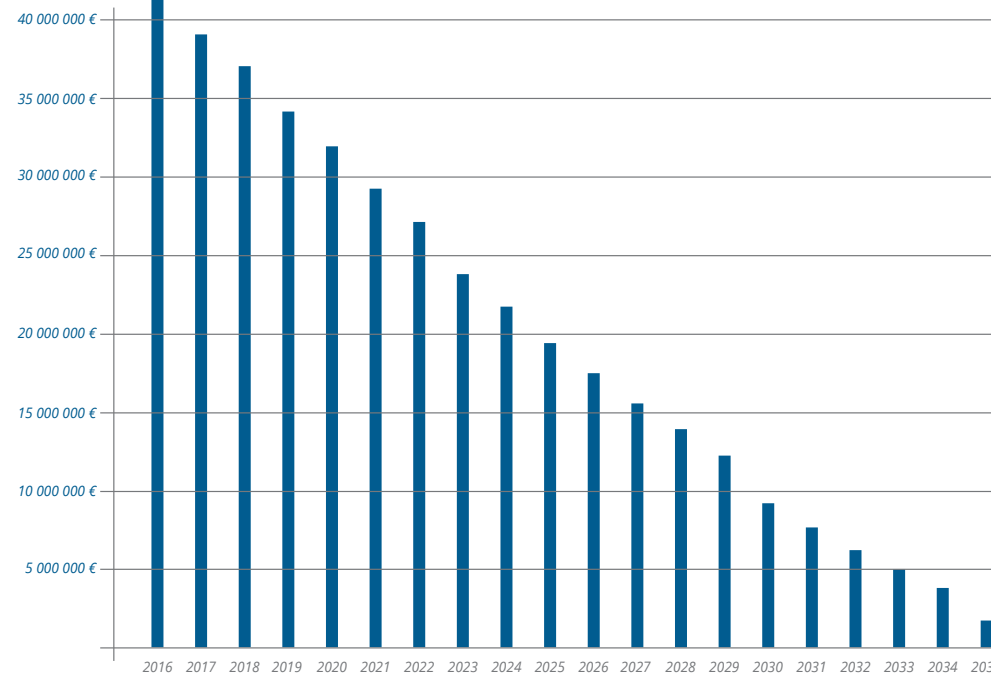
CHARGE DE LA DETTE NETTE (*capital + intérêts - fonds de soutien*)

La charge nette de la dette (annuités, déduction faite du fonds de soutien) va évoluer comme suit dans les années à venir, pour une extinction de la dette en 2035 :



ÉVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DÛ, EN EUROS

Le capital restant dû évoluera de la manière suivante :



LES RESSOURCES HUMAINES

NOMBRE D'AGENTS PAR DIRECTION / PÔLE / SERVICE

Direction / Pôle / Service	2024	2025
Direction	1	1
Collecte	122	123
Traitement et DIB	3	4
Ressources humaines	2	4
Administration et moyens généraux	5	4
Communication	1	1
Sensibilisation	5	5
Total	139	142
dont agents contractuels en CDD (toutes filières)	24	21

* Emplois saisonniers



NOMBRE D'AGENTS PAR FILIÈRE

Filière	2024	2025
Administrative	9	11
Technique	130	131
Total	139	142

NOMBRE D'AGENTS PAR CATÉGORIE

Catégorie	2024	2025
Agents en catégorie A	4	4
Agents en catégorie B	3	4
Agents en catégorie C	132	134
Total	139	142

NOMBRE D'AGENTS PAR CADRE D'EMPLOI

Cadre d'emploi	2024	2025
Adjoints techniques	111	113
Agents de maîtrise	15	14
Techniciens	3	3
Ingénieurs	1	1
Adjoints administratifs	6	7
Rédacteur	0	1
Attachés	3	3
Total	139	142





RÉPARTITION FEMMES /HOMMES

Genre	2024	2025
Femmes	13	13
Hommes	126	129



MOYENNE D'ÂGE FEMMES /HOMMES

Genre	2024	2025
Femmes	42	43
Hommes	45	47



NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE

Absentéisme	2024	2025
Jours de maladie ordinaire	2 768	2 427
Jours de maladie longue durée et longue maladie	197	823
Jours d'enfants malades	108	62
Jours en accidents de travail	1 490	1 256
Jours en congés maternité	89	0
Jours en congé paternité	112	256
TOTAL	4 774	4 824

NOMBRE DE JOURS DE FORMATION

Type de formation	2024	2025
Jours de formation en présentiel	94	80
Jours de formation en distanciel	9	0
TOTAL	103	80



NOTES

A series of horizontal dashed lines for writing notes, arranged in 12 rows across the page.



Syndicat Azur
2 rue du Chemin Vert
95100 Argenteuil
Tel. 01 34 11 70 31
www.syndicat-azur.fr